

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 JUIN 2022

L'an deux mille vingt deux, le mardi 28 juin à 18h30, le Conseil de la Communauté de Communes Cœur de Nacre, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente de Reviers, rue des Dentellières, en séance publique retransmise en direct sur le site Facebook de Cœur de Nacre, sous la Présidence de M. Thierry LEFORT.

Etaient présents :

Mmes CARPENTIER Mireille, PITEL Emmanuelle, DUNY Muriel, REIJASSE Delphine, ROUSSEAU Isabelle, FRUGERE Carole, VIVIEN Danièle (suppléante), MACKOWIAK Elise.

MM. LEFORT Thierry, DELAHAYE Nicolas, GAUQUELIN Yves, GUILLOUARD Jean-Luc, LENEZ Alain, SAGET Thierry, LERMINE Patrick, PAILLETTE Jean-Pierre, TRACOL Raphaël, CHANU Philippe, BOSSARD Claude, GUERIN Daniel, BERTY Alexandre.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

Mmes ROOS Isabelle (pouvoir à SAGET Thierry), PHILIPPEAUX Anne-Marie (pouvoir à PITEL Emmanuelle), DEULEY Fabienne (pouvoir à DUNY Fabienne), CRENEL Claudie (pouvoir à FRUGERE Carole).

MM. DUPONT-FEDERICI Thomas (pouvoir à CARPENTIER Mireille), DUBOIS Patrick (pouvoir à REIJASSE Delphine), Jean-Luc GUINGOUAIN (pouvoir à LEFORT Thierry), DUBUISSON Bernard (pouvoir à MACKOWIAK Elise).

Absents non représentés :

Mme SIMON Cindy

MM. LEPORTIER Denis, IGUAL Jérôme.

Mme MACKOWIAK Elise a été élue secrétaire.

M. LEFORT accueille les membres du Conseil communautaire et rappelle l'ordre du jour. Il remercie la Commune de Reviers pour son accueil.

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 MAI 2022

Monsieur le Président propose d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire réuni le 19 mai 2022.

**→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité,
- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 19 mai 2022.**

Le procès-verbal sera publié et accessible sur le site internet de Cœur de Nacre www.coeurdenacre.fr.

2 – RAPPORT DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président présente un rapport des décisions adoptées par le Bureau communautaire, en vertu des délégations accordées par délibération du Conseil communautaire.

Le Bureau communautaire s'est réuni le 16 mai et le 9 juin 2022 et a délibéré sur les points suivants :

Réunion du 16 mai

- Aménagement zone d'activités : travaux de réfection des trottoirs rue des Carreaux à Courseulles-sur-mer : acceptation de l'offre de l'entreprise LETELLIER au prix de 16 994 € HT.
- Programme d'entretien des haies le long des voies communautaires : contrat de prestation de service approuvé pour trois ans avec l'entreprise *Cardot Paysage* au prix annuel de 5 300 € HT.
- Centre culturel C³Le Cube : adhésion au réseau professionnel du spectacle vivant : Réseau diagonal ainsi qu'au Syndicat National des Scènes Publiques (SNSP) au prix global annuel de 1 500 €.

Réunion du 9 juin

- Association Cœur de Nacre Entraide : approbation d'une subvention exceptionnelle de 2 000 €. Une revoyure sera effectuée à l'automne pour vérifier si les difficultés de l'association persistent et le cas échéant apporter des solutions collectivement.
- Création d'un livret « circuits courts » et identité visuel pour l'événement développement durable « samedi 1^{er} octobre salle de l'Edit à Courseulles-sur-mer » : autorisation donnée au Président de signer le devis proposé par *La p'tite agence* au prix de 4 800 €. Le soutien financier de la société RTE sera sollicité pour le projet d'identité visuelle.

3 – CENTRE AQUATIQUE : AQUANACRE

3.1 Rapport d'activité 2021 : *Aquanacre*

La Communauté de Communes Cœur de Nacre a confié à la société RECREA l'exploitation du centre aquatique Aquanacre, dans le cadre d'un contrat de délégation de service public signé le 23 décembre 2016.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 1411-3, le délégataire doit remettre à la collectivité chaque année avant le 1^{er} juin un rapport permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

Monsieur le Président invite les représentants du délégataire RECREA à présenter les principaux résultats et faits marquants de l'année 2021.

Thibault LEGRIX, directeur d'*Aquanacre* est accompagné de Didier BIN, directeur régional chez RECREA, de Laurent ALVAREZ et de Franck LANOTTE, représentants de la société DALKIA, gestionnaire des installations techniques du centre.

Pour rappel, en 2020, la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a entraîné la fermeture du centre aquatique du 15 mars au 22 juin puis de nouveau à partir du 17 octobre. Un avenant au contrat avait été signé pour tenir compte des conséquences financières de cette crise pour la période de mars à août 2020 fixant une indemnité compensatrice d'un montant de 75 055 €.

En 2021, le centre est resté fermé au public jusqu'au 9 mai. La réouverture a été progressive et conditionnée à la présentation du pass sanitaire à partir de juillet.

Les aides publiques accordées au délégataire, le maintien de la contribution de la collectivité, ainsi que le retour rapide à une fréquentation satisfaisante, ont permis de limiter considérablement les conséquences financières de la crise liée au COVID en 2021.

Le rapport présente notamment les résultats suivants en 2021 :

- 84 423 entrées (68 933 N-1) dont 8 016 des groupes scolaires primaires et secondaires et 4 478 entrées des 3 clubs C2N, D-Day Diving et Nacre Triathlon
- 5 128 abonnés.
- Fréquentation des activités sportives (Fitness, Aquafitness) : 16 854
- Fréquentation des activités natatoires tous publics (stages, école) : 5 301.
- Cours d'apprentissage enfants : 21 créneaux ; taux de remplissage 98 %.
- 3 événements festifs (les d-days, octobre rose, téléthon).

Finances :

- Le chiffre d'affaires réalisé est de 1 112 556 € HT (981 934 € en 2020 et 1 547 724 € montant contractuel indexé).
- Résultat net : 47 685 € (- 35 201 € N-1).

M. PAILLETTE regrette vivement la sous-utilisation de la chaudière bois en dépit des engagements contractuels du prestataire qui prévoit un mix énergétique (70 % bois et 30 % gaz). Cette critique est malheureusement récurrente depuis la mise en service de l'installation il y a dix ans.

M. ALVAREZ explique que la chaudière est une installation complexe et fragile et qu'elle a rencontré des dysfonctionnements techniques. Cette situation n'est pas satisfaisante mais elle tend à s'améliorer. Les équipes de Dalkia sont pleinement engagées dans ce sens. Cette performance insuffisante ne pénalise pas financièrement la collectivité mais le bilan carbone est nettement moins bon.

Mme VIVIEN demande si une réduction de la température des bassins ne serait pas une piste d'économies.

M. LEFORT rappelle qu'il faut rester attentif au confort des nageurs. Néanmoins, nous travaillons sur d'autres pistes d'économies comme la fermeture hivernale du bassin nordique extérieur, ayant également un impact environnemental.

→ Au terme des échanges, le Conseil communautaire,

- PREND ACTE du rapport d'activité du centre aquatique Aquanacre au titre de l'année 2021, tel que présenté

→ Départ de Nicolas DELAHAYE

3.2 Participation du délégataire à la construction du toboggan aquatique

Les travaux d'aménagement d'un toboggan au centre aquatique *Aquanacre* ont démarré le 13 juin. La livraison est programmée à l'automne. Ce nouvel équipement constituera un facteur d'attractivité supplémentaire pour l'équipement qui fêtera ses 10 ans cette année.

Le projet consiste en une construction tubulaire de 70 ml à circulation d'eau intégrant des jeux de lumière (sections translucides, anneaux colorés...).

Ce projet bénéficie du soutien financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Région Normandie au titre du contrat de territoire et de l'Union Européenne au titre du programme LEADER. En outre, compte tenu des engagements d'investissement pris lors de la passation du contrat de délégation, l'exploitant du centre aquatique Récréa s'est engagé à verser une contribution d'un montant de 50 000 €.

Monsieur le Président précise que le chantier a démarré en juin et qu'il devrait être livré à l'automne.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE la passation d'un avenant au contrat de délégation de service public du centre aquatique Aquanacre, confirmant la participation financière de RECREA d'un montant de 50 000 €, au titre de la construction du toboggan aquatique.

- AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant correspondant.

4 – GESTION DES DECHETS

4.1 Présentation des activités et projets du Syndicat pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets de l'Agglomération Caennaise (SYVEDAC)

M. Olivier PAZ, Président du SYVEDAC présente au Conseil communautaire les activités et projets du Syndicat.

Le Syndicat pour la valorisation et l'élimination des déchets de l'agglomération caennaise (SYVEDAC) exerce trois compétences :

- le traitement et la valorisation matière, organique et énergétique des déchets ménagers et assimilés
- l'enfouissement des déchets ultimes
- les opérations de transport, de tri, de stockage qui s'y rattachent

Dans le cadre de ses compétences, le SYVEDAC assure le traitement et la valorisation des ordures ménagères résiduelles, des emballages et papiers provenant des collectes sélectives, des résidus de jardin et des déchets encombrants, soit plus de 120 000 tonnes de déchets par an.

Plusieurs modes de traitement sont mis en œuvre :

- Tri, recyclage et compostage ;
- Valorisation énergétique ;
- Enfouissement des déchets ultimes.

Le territoire du Syvedac compte 175 communes réparties sur 6 groupements adhérents :

- la communauté urbaine Caen la mer,
- la communauté de communes Cœur de Nacre,
- la communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge,
- la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon
- le SMICTOM de La Bruyère et
- la communauté d'agglomération Lisieux Normandie.

Ce sont 432 316 habitants qui bénéficient au quotidien des structures et services proposés par le Syndicat.

Au cours de sa présentation, Olivier PAZ souligne les efforts engagés par Cœur de Nacre depuis plusieurs années, qui permettent aujourd'hui une réduction significative des tonnages d'ordures ménagères incinérés.

Par ailleurs, les actions en faveur de la prévention des déchets verts ou de la valorisation des déchets coquilliers à Courseulles témoignent d'un volontarisme ambitieux, servant d'exemples aux autres collectivités voisines membres du SYVEDAC.

5 – TOURISME

5.1 Office de tourisme intercommunal : convention d'objectifs et de moyens

Monsieur le Président donne la parole à Philippe CHANU, Vice-Président en charge du tourisme.

La Communauté de Communes Cœur de Nacre est compétente en matière d'accueil, d'information et de promotion touristique. Son ambition est de dynamiser l'attractivité du territoire, tout en améliorant la qualité d'accueil du public. La mise en valeur des atouts touristiques est également un enjeu de développement économique majeur.

Depuis le 1^{er} mai 2022, l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) *Cœur de Nacre Tourisme* se substitue à l'association *Terres de Nacre* pour assurer le fonctionnement de l'office de tourisme intercommunal.

Aussi, une nouvelle convention d'objectifs et de moyens doit préciser les missions et le cadre d'intervention de *Cœur de Nacre Tourisme*.

Le projet de convention a été examiné et approuvé en comité de direction de l'EPIC le 13 juin dernier.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens de l'Office de tourisme intercommunal Cœur de Nacre Tourisme.

- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

6 – ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES

6.1 – Création du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand

Monsieur le Président rappelle que le Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole avait été créé dans un contexte de réunification de la Basse et de la Haute Normandie pour que les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de l'Ouest de la Normandie mènent ensemble des actions d'intérêt métropolitain et parlent d'une même voix. L'Ouest Normandie a des caractéristiques et des spécificités propres, qui diffèrent notamment des enjeux de l'Axe Seine. En 2015, et pour faciliter le fonctionnement de la structure, il avait été décidé de ne créer qu'un seul syndicat mixte pour gérer le Pôle métropolitain « Socle », regroupant 6 EPCI de la Plaine de Caen et porteur notamment du SCoT Caen-Métropole, et le Pôle métropolitain « Réseau » constitué des trois départements et d'EPCI de l'Ouest de la Normandie.

Le Pôle métropolitain Réseau a montré son utilité, notamment pour faire valoir les spécificités du territoire de l'Ouest de la Normandie, et c'est un outil qui a été jugé pertinent, notamment dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, de l'application de la Loi Climat & Résilience ou, auparavant, pour les sujets ayant trait à la mobilité.

Pour autant, au fil des années, ce mode d'organisation et de fonctionnement a montré qu'il ne paraissait plus pertinent de réunir les membres du Pôle Réseau en même temps que ceux du Socle pour des sujets et des ordres du jour qui concernent parfois plus le Socle et la vie administrative du syndicat que le Réseau.

La refondation du Pôle Réseau passe par plus de simplicité et en mobilisant ses membres uniquement sur des sujets Réseau. C'est pourquoi, il a été proposé une organisation différente avec un Pôle Réseau complètement différencié du Pôle Socle.

Par ailleurs, pour démontrer l'intérêt que porte Caen la mer à cette coopération avec ses voisins et amis, la Communauté urbaine prévoit de mettre gracieusement à disposition du Pôle Réseau un collaborateur, ce qui permettra de minorer encore davantage le coût de l'adhésion sollicitée auprès des EPCI membres.

Le Comité syndical du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole du 1^{er} avril 2022 a acté le lancement de la procédure pour la création d'un nouveau syndicat mixte pour le Pôle Réseau et a chargé le Président de préparer les documents nécessaires à la création de ce nouveau syndicat, l'objectif étant de rendre un nouveau Pôle métropolitain Réseau opérationnel au 1^{er} janvier 2023.

Ce projet de création d'un pôle métropolitain pour le Réseau n'a pas pour ambition de constituer un nouvel échelon local, et moins encore la préfiguration d'une future collectivité territoriale. Conformément aux dispositions légales, il n'implique pas de transfert de compétences aux dépens des EPCI qui le composent puisqu'il se positionne uniquement sur des actions reconnues d'intérêt métropolitain. Il se veut un outil au fonctionnement simple, léger par ses coûts de structure et souple par ses modalités d'organisation et de décision.

Les EPCI et les Départements membres du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole vont être appelés à se prononcer sur la création d'un futur Pôle métropolitain pour le Réseau et leur intention d'adhérer à ce nouveau Pôle métropolitain.

Cette création se traduit par :

- le retrait des EPCI membres du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole pour la partie Réseau et le retrait des Départements.
- l'invitation des EPCI et des Départements membres du Pôle métropolitain Caen Normandie Métropole à se prononcer sur leur intention d'adhérer à ce nouveau Pôle métropolitain.
- l'adoption de statuts qui comprennent six domaines d'action – Aménagement durable, Économie, innovation, emplois, Services aux populations, Environnement, risques et cadre de vie, Transition écologique et énergétique, Coopérations inter-territoriales et métropolitaines – à partir desquels les membres définissent un programme triennal d'actions.
- l'adhésion ultérieure de nouveaux membres, laissée ouverte.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE :

- **d'émettre un avis favorable au principe de création d'un Pôle Métropolitain Réseau Ouest Normand et d'adhésion de la Communauté de communes Cœur de Nacre à ce pôle,**
- **d'approuver le projet de statuts du Pôle métropolitain Réseau Ouest Normand tel qu'il est annexé à la présente délibération,**
- **d'autoriser le Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération,**
- **de solliciter Monsieur le Préfet du Calvados pour l'arrêté de création du Pôle métropolitain.**

6.2 Décisions modificatives : budget principal et budgets annexes

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit d'écritures budgétaires permettant le paiement des dépenses par le comptable public. Les nouvelles affectations comptables sont présentées dans le tableau ci-dessous.

La réglementation prévoit concernant les créances douteuses de constituer une provision correspondant à 15 % du montant des créances non soldées et datant de plus de deux ans.

Aussi, il convient d'inscrire au compte 6817 dotations aux dépréciations des actifs circulants

- 1 000 € pour le budget principal
- 500 € pour le budget annexe collecte et traitement des déchets

Concernant le budget annexe pépinière d'entreprises, il convient d'ouvrir les crédits supplémentaires concernant les dépôts et cautionnement à la suite de la résiliation d'un bail. Cette somme est équilibrée en recettes par l'avance du budget principal.

Concernant le budget annexe collecte et traitement des déchets, le compte titres annulés sur exercices antérieurs doit être crédités de 2 500 € supplémentaires.

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Section	Chapitre	Article	Libellé	2022	DM 1 Dépenses	DM 1 Recettes	BP + DM
<u>Fonctionnement</u>			<u>DEPENSES</u>				
-	68	6817	PROVISIONS CREANCES DOUTEUSES	0,00	1 000,00		1 000,00
-	022	022	DEPENSES IMPREVUES	115 564,77	-1 000,00		114 564,77
-			<u>TOTAL</u>		0,00	0,00	
<u>Investissement</u>	27		AVANCE AU BUDGET PEPINIERE	8 785,68	2 000,00		10 785,68
-	020	020	DEPENSES IMPREVUES	84 395,78	-2 000,00		82 395,78
-			<u>TOTAL</u>		0,00	0,00	

BUDGET PEPINIERE : DECISION MODIFICATIVE N°1

Section	Chapitre	Article	Libellé	2022	DM 2 Dépenses	DM 2 Recettes	BP + DM
<u>Investissement</u>			<u>DEPENSES</u>				
-	16	165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	3 000,00	2 000,00		5 000,00
-			<u>RECETTES</u>				
-	16	168751	AVANCE DU BUDGET PRINCIPAL	8 785,68		2 000,00	10 785,68
-			<u>TOTAL</u>		2 000,00	2 000,00	

BUDGET COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS : DECISION MODIFICATIVE N°1

Section	Chapitre	Article	Libellé	2022	DM 2 Dépenses	DM 2 Recettes	BP + DM
<u>Fonctionnement</u>			<u>DEPENSES</u>				
-	67	673	TITRES ANNULES EXERCICE ANT	2 500,00	7 000,00		9 500,00
-	68	6817	PROVISIONS CREANCES DOUTEUSES	0,00	500,00		500,00
-	022	022	DEPENSES IMPREVUES	29 640,18	-7 500,00		22 140,18
-			<u>TOTAL</u>		0,00	0,00	

Il sera proposé au Conseil communautaire d'approuver les décisions modificatives telles que présentées.

→ Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les décisions modificatives budgétaires telles que présentées.

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7 – INFORMATIONS DIVERSES

Dates prévisionnelles des prochains Conseils communautaires

Jeudi 22 septembre à 18h30

Jeudi 17 novembre à 18h30

Mardi 13 décembre à 18h30

La séance est levée à 20h45.

Le Président,

La secrétaire de séance

Thierry LEFORT

Elise MACKOWIAK



A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a vertical stroke and a small flourish.